

R. C'est-à-dire comme doit l'avoir un évêque dans son diocèse, dans un pays catholique.

Q. Je vous demande si ce n'est pas un fait patent que vous avez une suprématie incontestée, tant à cause de votre caractère personnel, de la famille, des connaissances que de votre caractère d'évêque ?

R. Il n'y a pas à contester que l'évêque dans un pays catholique a de l'influence, et le pays est très catholique ici, la plupart des catholiques sont pratiquants ; mais je ne puis dire davantage.

Q. De sorte que vos recommandations sont naturellement reçues sans discussion ?

R. Chez tous les pratiquants.

Q. Vous n'avez jamais eu de discussion de la part de vos fidèles ?

R. Vous allez trop loin.

Q. N'est-il pas vrai que dans un pays catholique comme le nôtre, les recommandations de l'évêque sont toujours reçues sans aucune discussion, sans aucune observation ?

R. Il y a toujours des observations et des discussions, seulement il y en a moins dans un pays catholique que dans autre ; mais il y a toujours un certain nombre de catholiques qui objectent ; la preuve, c'est que ceux qui sont ici m'opposent et cependant se prétendent catholiques. Cela doit être arrivé dans d'autres occasions.

Q. Y a-t-il eu plusieurs fois des interdictions sous peine de refus des sacrements pendant votre épiscopat ?

R. J'ai certainement condamné quelques livres, des brochures ; deux, si je me rappelle bien ; et ce, depuis dix-sept ans que je suis évêque de Montréal.

Q. Comme journaux vous n'avez condamné que le *Courrier des Etats-Unis* et la *Canada-Review* ?

R. Oui.

Q. Sans avoir droit de commander aux fidèles des autres diocèses, n'est-il pas vrai que dans la province de Québec une lettre de l'Archevêque de Montréal a une grande importance pour les autres évêques ?

R. Ce n'est pas à moi de le dire. Quant aux autres évêques, je ne peux pas dire que j'ai de l'influence sur eux ; non, je n'accepte pas cela.

Q. N'est-il pas vrai que l'importance de l'évêché de Montréal impose... ?

R. Non, je n'accepte pas cela ; les évêques sont juges chez eux.

Q. N'est-il pas vrai qu'en dehors du fait que vous n'avez pas juridiction, une lettre de vous, Archevêque de Montréal, est une communication importante, qui s'impose presque aux évêques des autres diocèses ?

R. Non, vous allez trop loin : s'impose.....

Q. Si je vais trop loin, corrigez-moi.

R. Les évêques ont chacun leur autorité. L'influence d'un